

Le 19 oct 1995

à Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie,

Monsieur le Ministre, cher Jean-Pierre,

Bien sûr pour les propositions de Monsieur

Jacques BARROT Ministre du Travail :

□ SÉCURITÉ SOCIALE

**Barrot pour un autre mode
de calcul
des cotisations patronales**

Le ministre du Travail a lancé à Strasbourg l'idée d'un nouveau mode de calcul des cotisations sociales des entreprises, prenant en compte le chiffre d'affaires réalisé et non plus la seule masse salariale. « On se rend compte, a dit Jacques Barrot, que certaines entreprises se sont beaucoup automatisées pour essayer pratiquement de s'exonérer d'une grande partie des charges ». Ce dispositif « correctif » et « moralisateur à la marge » pourrait être fondé sur un ratio chiffre d'affaires/cotisations versées. « Lorsque l'écart deviendrait trop grand, on introduirait une petite modification qui ferait en sorte qu'une entreprise qui fait un très gros chiffre d'affaires sans employer grand monde participe un petit peu plus au financement de la protection sociale », a-t-il précisé.

(FIGARO 18 oct 95)

C'est le début de
l'application du

QUOTIENT "Qad"

Amities fidèles,

Gérard
Quéveau



79140 CERIZAY - LE PIN (Poitou-Charentes) - TÉL. 49.81.32.07 - FAX 49.80.04.17
252, BOULEVARD SAINT GERMAIN - 75007 PARIS - FRANCE